

Résumé : vue d'ensemble de la pauvreté en Suisse

À propos de ce document :

Avec ces synthèses d'études et de rapports externes, Pro Senectute Suisse contribue à garantir l'accessibilité rapide de résultats de recherche complexes et d'analyses d'envergure, afin de permettre aux spécialistes et au public intéressé d'intégrer des conclusions pertinentes à leur travail ou à leurs discussions. Pro Senectute Suisse bâtit ainsi un pont entre la recherche et la pratique et soutient la formation d'une opinion étayée et le développement d'offres qui répondent aux besoins des personnes âgées.

Source : [Cahier de base « La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble, novembre 2025](#)

Un monitoring national de la pauvreté

Le Monitoring national de la pauvreté 2025 fournit une base de connaissances solide aux politiques, autorités et organisations de la société civile pour lutter contre la pauvreté en Suisse. Le présent rapport livre des données fiables qui permettent de saisir l'ampleur du problème, d'offrir un éclairage sur les conditions de vie des personnes concernées et de développer des stratégies de prévention. Il crée une base d'informations étayées visant l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la pauvreté.

Le principal enseignement de ce rapport est que, dans une Suisse pourtant prospère, la pauvreté est une réalité tenace et qui ne diminue pas. En 2023, environ 708 000 personnes étaient concernées par la pauvreté en termes de revenu. Derrière ce chiffre se cachent des destins personnels, qui montrent que la pauvreté dans notre pays n'est pas un problème marginal, mais représente au contraire un défi de société urgent. Pour relever ce défi de manière ciblée, il est indispensable d'acquérir une compréhension commune de la notion de pauvreté et de la manière dont elle est mesurée.

1. Un problème multidimensionnel

Une définition claire et largement étayée de la pauvreté est décisive, sur le plan stratégique, pour saisir l'ampleur du problème et s'y attaquer. Ce rapport entend par conséquent exposer en toute transparence sa conception de la pauvreté avant d'analyser les faits statistiques.

La pauvreté repose sur un noyau financier : une personne est considérée comme pauvre lorsque le revenu du ménage ne suffit pas pour assurer le minimum vital social. Cette norme se fonde sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Elle couvre les dépenses nécessaires à l'entretien et inclut quatre composantes centrales : les besoins vitaux (p. ex. nourriture, habillement), les frais de logement reconnus, les frais médicaux de base ainsi que les prestations circonstanciées visant les besoins de base.

Le rapport défend en outre une conception multidimensionnelle de la pauvreté. De fait, la pauvreté ne se limite pas au manque de moyens financiers : elle impacte des domaines essentiels de la vie, comme la santé, la formation, le logement, le travail et les relations sociales. Ces dimensions sont étroitement liées les unes aux autres et peuvent se renforcer mutuellement. La détresse financière peut entraîner des problèmes de santé, l'absence de formation peut limiter les chances sur le marché du travail et accroître le risque de pauvreté.

Sur le plan théorique, le rapport utilise l'approche par capacités de l'économiste et prix Nobel Amartya Sen. Selon lui, éliminer la pauvreté ne signifie pas seulement satisfaire les besoins vitaux des individus, mais leur donner des possibilités d'action et de réalisation qui leur permettront de mener une vie choisie. La lutte contre la pauvreté vise donc à renforcer la capacité d'action personnelle de l'individu.

2. Ampleur de la pauvreté en Suisse

Pour mener une politique efficace, il est indispensable de disposer de données fiables. Le Monitoring de la pauvreté livre des indicateurs essentiels et analyse leur évolution, afin de créer une base solide pour les décisions politiques.

Le premier indicateur relatif à la pauvreté en termes de revenu révèle qu'en 2023 quelque 708 000 personnes – soit 8,1% de la population – étaient touchées par la pauvreté, c'est-à-dire vivaient dans un ménage disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Cette première image se modifie toutefois lorsqu'on ne considère pas seulement les revenus courants, mais que l'on tient aussi compte des réserves financières. Une analyse distincte, fondée sur des données de 2022 – il n'existe pas de données plus récentes sur la fortune – montre que le taux de pauvreté diminue nettement lorsque l'on intègre dans le calcul la fortune des ménages, pour tomber à 5,3% (environ 452 000 personnes). Ces « statistiques expérimentales »¹ de l'Office fédéral de la statistique indiquent donc que près d'un tiers des ménages pauvres en termes de revenu disposent néanmoins d'économies qui leur permettent d'atténuer, du moins provisoirement, des difficultés financières.

Un coup d'œil à l'évolution des dix dernières années (2014-2023) met en évidence une stagnation inquiétante. Après avoir augmenté jusqu'en 2017, le taux de pauvreté en termes de revenu reste stable à un niveau élevé. Les politiques menées durant cette période n'ont pas réussi à réduire durablement la pauvreté en Suisse.

¹ «Les statistiques expérimentales sont produites grâce à de nouvelles méthodes et/ou de nouvelles sources de données» et peuvent «cependant, disposer encore d'un potentiel de maturité, notamment sur le plan de la méthodologie» (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/expstat.html>)

3. Étude des groupes à risque

L'identification des groupes à risque est essentielle pour développer des mesures préventives et fournir un soutien ciblé. L'analyse montre que certaines caractéristiques et situations de vie augmentent nettement la probabilité de connaître la pauvreté.

Familles monoparentales et familles nombreuses : l'entretien des enfants entraîne des coûts directs élevés et limite souvent la possibilité d'avoir une activité lucrative (coûts indirects). Le risque de pauvreté est particulièrement marqué pour les familles monoparentales, qui ne vivent qu'avec un seul revenu, ainsi que pour les couples ayant trois enfants ou plus.

Personnes sans formation postobligatoire : la formation est un important facteur de protection contre la pauvreté. Les personnes qui n'ont suivi aucune formation après l'école obligatoire ont nettement moins d'opportunités sur le marché du travail et présentent un risque plus élevé d'être frappées par la pauvreté. La pauvreté ne se limite toutefois pas à ce groupe, puisque 40% des adultes concernés par la pauvreté sont titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II, et un pourcentage similaire d'un diplôme de degré tertiaire.

Personnes vivant seules : les personnes vivant seules sont plus vulnérables financièrement. Une éventuelle baisse de revenu, due à la perte d'un emploi, ne peut être compensée par le revenu d'une autre personne du ménage, ce qui augmente sensiblement le risque de pauvreté.

Personnes issues de la migration : le risque de pauvreté n'est pas le même pour toutes les personnes de issues de la migration. Les plus exposées sont celles provenant de pays tiers (hors UE/AELE). Les obstacles à la reconnaissance des diplômes, le manque de connaissances linguistiques ou la discrimination entravent l'intégration sur le marché du travail.

Personnes retraitées : le risque de pauvreté concerne en particulier les femmes qui vivent seules. Leur parcours professionnel est plus fréquemment interrompu par la prise en charge des tâches familiales, ce qui se traduit par des lacunes de prévoyance et une rente LPP (prévoyance professionnelle) inférieure. La situation de la population âgée est étudiée plus en détail dans les pages qui suivent.

4. Situation de la population âgée

Revenu vs. fortune

L'analyse de la situation des seniors (personnes âgées de 65 ans et plus) révèle l'existence d'un paradoxe de la pauvreté :

Pauvreté en termes de revenu (sans prise en compte de la fortune) : le taux de pauvreté parmi les personnes retraitées est particulièrement élevé, puisqu'il est deux fois supérieur au taux constaté dans les groupes de population plus jeunes. En 2023, 15,2% des seniors – soit environ 244 000 personnes – étaient concernés par la pauvreté en termes de revenu. Ce taux était de 14,8% en 2022 et de 15,8% en 2020.

Pauvreté en tenant compte des réserves financières (fortune) : l'écart entre la pauvreté en termes de revenu et la situation financière réelle à l'âge de la retraite (qui est rarement qualifiée de mauvaise) est en grande partie éliminé lorsqu'on intègre la fortune dans le calcul.

Procédure appliquée pour les ménages de retraités : pour l'étude de la situation des ménages de retraités, on utilise une approche unidimensionnelle, dans laquelle une partie des réserves financières est intégrée au revenu sur la base de l'espérance de vie résiduelle (recours à la fortune). À l'âge de la retraite, la fortune joue un rôle prépondérant dans la situation financière.

Taux de pauvreté (avec la fortune) : l'intégration des réserves financières dans le calcul réduit de près de moitié le taux de pauvreté des personnes retraitées. Ainsi, en 2022, le taux de pauvreté en tenant compte des réserves financières atteignait 7,3% (contre 14,8% de pauvreté en termes de revenu). Au total, quelque 115 864 personnes de 65 ans et plus étaient concernées par la pauvreté malgré la prise en compte des réserves financières. Les personnes âgées peuvent donc compenser en partie un revenu moindre par leur fortune, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Facteurs de risque et inégalités à l'âge de la retraite

La situation financière à la retraite est fortement influencée par la vie menée précédemment, c'est pourquoi certains facteurs de risque présents dans la vie active restent perceptibles à l'âge de la retraite :

Niveau de formation : les personnes sans diplôme formel présentent un risque plus élevé de pauvreté, car elles disposent généralement d'une prévoyance vieillesse privée et professionnelle moindre. Le taux de pauvreté (avec réserves financières) des personnes sans formation postobligatoire s'élevait à 13,7% en 2022 (contre 4,7% pour celles ayant suivi un cursus tertiaire).

Migration : les étrangères et étrangers retraités sont souvent plus touchés par la pauvreté, car beaucoup sont arrivés trop tard dans notre pays ou ont exercé des activités nécessitant peu de qualifications, ce qui a ralenti la constitution d'une prévoyance vieillesse suffisante en Suisse. En 2022, le taux de pauvreté (avec réserves financières) des étrangères et étrangers s'élevait à 15,2% (contre 6,4% pour les Suissesses et les Suisses).

Type de ménage : les personnes vivant seules sont deux fois plus souvent frappées par la pauvreté que les couples sans enfants. En 2022, le taux de pauvreté (avec réserves financières) des personnes vivant seules s'élevait à 11,1%. Ce risque s'explique notamment par les dépenses de la vie courante

proportionnellement plus élevées (p. ex. frais de logement) et les pertes financières dues à une séparation ou au décès du/de la partenaire.

Sexe : si l'on considère le revenu seul, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté à l'âge de la retraite que les hommes (le taux de pauvreté est d'un bon quart supérieur). Les femmes vivent plus fréquemment seules que les hommes. Même si, en 2022, le taux de pauvreté (avec réserves financières) des femmes était de 7,9% (contre 6,5% chez les hommes), les différences entre les sexes ne sont pas significatives d'un point de vue statistique. Il n'en demeure pas moins que les femmes – en particulier divorcées ou veuves – font plus souvent appel aux prestations complémentaires que les hommes. Cette différence s'explique par le fait que les femmes perçoivent souvent des prestations de prévoyance professionnelle moins élevées (2^e pilier), car elles ont assumé les tâches domestiques et familiales.

Dispositifs de soutien et calculs alternatifs

Prestations complémentaires (PC) et aide sociale (CSIAS) : le minimum vital utilisé dans l'aide sociale est le plus bas des minimums vitaux que prévoit l'État social en Suisse et celui des prestations complémentaires à l'AVS/AI est le plus élevé.

Limite alternative de pauvreté : si, pour les ménages de retraités, on appliquait les besoins vitaux généraux des prestations complémentaires (PC) au lieu des besoins de base de l'aide sociale (CSIAS) (en tenant compte des réserves financières), le taux de pauvreté augmenterait pour passer de 7,3% à 16,5%. Ce qui tend à indiquer que les retraitées et retraités vivent souvent juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Non-recours : environ un quart des personnes qui ont droit aux prestations complémentaires des assurances sociales n'y ont pas recours.

Ménages collectifs : les personnes âgées qui vivent en EMS et en maisons de retraite (ménages collectifs) n'ont pas été prises en compte dans l'enquête SILC. Les questions de pauvreté sont moins présentes dans ce contexte, car pour les personnes à faible revenu, les frais de séjour non couverts sont pour l'essentiel couverts par les prestations sociales.

5. Comment se manifeste la pauvreté au quotidien

Pour les personnes concernées, la pauvreté n'est pas un simple indicateur statistique. Elle se manifeste par des limitations et des désagréments concrets, qui vont bien au-delà des seules difficultés financières, nuisent à la qualité de vie et entravent la participation des personnes concernées à la vie sociale.

Pour décrire cette situation, on utilise le terme de privations matérielles et sociales, qui désigne l'incapacité pour un individu de prendre part à la vie sociale normale pour des raisons financières. En 2023, elles concernaient 5,5% de la population résidente. Concrètement, elles peuvent signifier, par exemple, devoir renoncer à une semaine de vacances par an, ne pas pouvoir remplacer des meubles usagés ou ne pas pouvoir s'offrir régulièrement des activités de loisirs payantes.

La détresse financière se répercute sur presque tous les domaines de la vie et enferme les personnes concernées dans un cercle vicieux de restrictions :

Santé : il existe un lien clair entre le revenu et la santé. Les personnes touchées par la pauvreté déclarent plus fréquemment être en mauvaise santé, souffrent plus souvent de maladies chroniques et renoncent parfois pour des raisons de coûts à des visites médicales ou des soins dentaires nécessaires.

Logement : les frais de logement représentent une lourde charge pour les ménages ayant un revenu faible. Une part du budget supérieure à la moyenne leur est consacrée. En outre, ces ménages vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés ou sont plus fortement exposés au bruit et à d'autres nuisances environnementales.

Relations sociales : la pauvreté peut conduire à l'isolement social. Les personnes concernées participent plus rarement aux activités d'associations ou renoncent à des rencontres entre amis car les dépenses qui y sont liées grèveraient trop leur budget. Le réseau social, qui être un soutien important en cas de crise, s'en trouve affaibli.

Ces privations quotidiennes ne sont pas seulement des inconvénients matériels, elles limitent de manière fondamentale les possibilités d'action et de réalisation décrites par Amartya Sen, empêchant les individus concernés d'organiser leur vie comme ils l'entendent.

Au-delà de ces conséquences mesurables, la pauvreté recèle des « dimensions cachées ». Les soucis financiers constants, la dépendance aux prestations d'aides et l'expérience de l'exclusion marquent l'expérience subjective. Les chercheurs identifient ici des catégories précises, comme la dépossession du pouvoir d'agir (manque de contrôle sur sa propre vie), la maltraitance sociale (le sentiment d'être rabaisé) et les contributions non reconnues (le sentiment que ses compétences et talents sont ignorés). Ces contraintes psychiques empêchent en outre les personnes d'améliorer leur situation.

6. Un mandat pour la société

Le principal enseignement du rapport est que la pauvreté en Suisse représente un problème tenace et multidimensionnel, qui ne peut être défini au moyen du seul critère du revenu. Elle s'est stabilisée à un niveau élevé depuis plusieurs années et nécessite des stratégies ciblées et coordonnées entre plusieurs domaines politiques.

La lutte contre la pauvreté est une tâche transversale, qui requiert une collaboration étroite entre Confédération, cantons, communes et société civile. Investissements dans la formation, consolidation de la sécurité sociale et promotion de l'intégration sur le marché du travail sont décisifs si l'on veut non seulement atténuer les situations de détresse actuelles mais aussi prévenir la pauvreté et renforcer durablement la cohésion sociale en Suisse.

Analyse de Pro Senectute

En ce qui concerne les facteurs de risque, le rapport de la Confédération aboutit aux mêmes conclusions que le premier rapport partiel de l'[Observatoire vieillesse](#). Les femmes et les personnes issues de la migration sont particulièrement affectées par la pauvreté. Toutefois, il faudra encore procéder à d'autres études pour analyser spécifiquement la situation de la population âgée et esquisser des mesures. De même, il s'agira de réaliser d'autres études pour compléter et approfondir les statistiques expérimentales de la Confédération.

La situation financière de la population âgée n'est guère comparable à celle de la population active. Après la retraite, il est fréquent que le revenu diminue et que les réserves financières disponibles – si elles existent – soient utilisées pour compenser la différence. En 2022, 244 000 personnes retraitées pouvaient être qualifiées de pauvres en termes de revenu ; mais après prise en compte de la fortune, ce nombre passait à 116 000 personnes.

Si l'on considère les besoins vitaux définis pour les PC plutôt que le seuil de pauvreté fixé par la CSIAS, le taux de pauvreté des personnes âgées bondit de 7,3% à 16,5%. Ce qui tend à indiquer que de nombreux retraités et retraitées vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. Il s'agira de tenir compte de ces personnes lors des prochaines réflexions sur la lutte contre la pauvreté.

Le taux de pauvreté est certes supérieur dans les régions urbaines, mais dans les régions rurales, la pauvreté concerne très souvent les personnes retraitées. Ce qui signifie également que les mesures de lutte contre la pauvreté doivent tenir compte des disparités régionales et qu'il n'est pas possible d'élaborer une seule stratégie adaptée à toute la Suisse.

Le présent Monitoring de la pauvreté doit permettre l'élaboration, d'ici 2027, d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La première pierre de cette stratégie étant désormais posée, il s'agit maintenant d'aller de l'avant. Pro Senectute va suivre ces travaux en s'attachant en particulier à la situation des personnes âgées et s'y engagera de manière ciblée.